

Informations Post AGO

Société Moderne de Céramique -SOMOCER **Siège social : MENZEL HAYET – 5033 MONASTIR**

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 24 Octobre 2025, la société SOMOCER publie ci-dessous :

- ♦ Les résolutions adoptées.
- ♦ Le bilan après affectation du résultat comptable
- ♦ L'état d'évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable
- ♦ La liste des administrateurs

I-Les Résolutions Adoptées :

Projet de la 1^{ière} résolution :

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la tenue tardive de l'assemblée, constate que ce retard ne lèse en rien les intérêts des actionnaires et entérine ce retard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Projet de la 2^{ème} résolution :

Après lecture du rapport de gestion à l'Assemblée sur l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve le rapport de gestion dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Projet de la 3^{ème} résolution :

Après lecture du rapport spécial des Co-commissaires aux comptes établis en exécution des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, l'assemblée Générale Ordinaire approuve les opérations et conventions citées par ce rapport spécial.

L'intéressé qui a participé à l'opération ou qui y a un intérêt n'a pas pris part au vote, ses actions ne sont pas prises en compte pour le calcul du quorum et majorité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Projet de la 4^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après examen du rapport d'expertise judiciaire établi par M. Hechmi Maalel et oumar Ghoumrassi, experts désignés par ordonnance n°10906 du 04/12/2024 du Président du Tribunal de Première Instance de Monastir, approuve la décision du Conseil d'Administration relative à la réévaluation de l'actif immobilisé sur la base des valeurs réelles déterminées par l'expert.

Les biens concernés et leurs nouvelles valorisations sont les suivants :

- ✓ Terrains (6 titres fonciers totalisant 179 877 m²) : 33 009 825 Dinars

L'Assemblée approuve également l'enregistrement de la plus-value dégagée, s'élevant à 32 169 705 Dinars, au compte "Réserve spéciale de réévaluation" parmi les capitaux propres dans les états financiers arrêtés au 31/12/2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Projet de la 5^{ème} résolution :

Après lecture et approbation du rapport de gestion et après lecture du rapport général et du rapport spécial des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été présentés.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers.

Elle approuve en outre les opérations et mesures traduites dans ces états qui font ressortir pour l'exercice clos le 31/12/2024 un résultat net déficitaire s'élevant à – 28 822 390.262 dinars.

Projet de la 6^{ème} résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2024 s'élevant à -28 822 390.262 dinars sur le compte résultat reporté, dont -6 272 571.159 dinars en amortissement différé.

Résultat net de l'exercice 2024	-28 822 390,262
(+) Résultat reportés (suite résolution n° 5 du PV DE L'AGO du 31-07-2024)	-6 682 739,623
Résultat reporté 2024	-35 505 129,885

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Projet de la 7^{ème} résolution : Information des fonctions de direction occupées dans d'autres sociétés par les membres du Conseil d'Administration, conformément aux dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciale

L'Assemblée Générale, prend acte des fonctions de responsabilités occupées par le Président et les membres du conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de directoire ou de conseil de surveillance et ce en application des dispositions de l'article 192 du code des sociétés commerciales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Projet de la 8^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer des jetons de présence aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Projet de la 9^{ème} résolution :

L'assemblée générale des actionnaires donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Projet de la 10^{ème} résolution :

Après avoir constaté l'expiration des mandats de l'ensemble des administrateurs, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler les mandats des administrateurs suivants :

Conseil d'administration	Qualité	Représenté par
Mr Abdelmajid Aoudni	Président	Lui-même
Société AGRIMED	Membre	Mr Yassine Laamouri
Société AB Corporation	Membre	Mr Walid Ammous
Mr Riadh Jaidane	Membre	Lui-même
Mme Saba Abdennadher	Membre	Lui-même
M.Hédi Béchrif	Membre	Lui-même
M.Jamil Sebaii	Membre	Lui-même

L'Assemblée Générale fixe la durée du mandat de l'ensemble des administrateurs à **trois ans**, correspondant aux exercices **2025, 2026 et 2027**. Ces mandats arriveront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur l'exercice 2027.

Tous les nouveaux membres du conseil, présents lors de l'assemblée, attestent ne faire l'objet d'aucune incompatibilité, interdiction ou déchéance et acceptent leur mandat d'administrateur.

L'Assemblée Générale Ordinaire charge le conseil d'administration de procéder au lancement d'un appel à candidature pour la désignation de deux administrateurs indépendants devant siéger à son conseil d'administration pour un mandat de trois ans qui ne peut être renouvelé qu'une seule fois. La liste des candidats admis à concourir sera transmise pour avis au CMF.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Projet de la 11^{ème} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'une assemblée électorale d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires s'est tenue le 24 juillet 2025 aux bureaux de la société sis à L'avenue de la Bourse Immeuble saphir Bloc B N° B21 les berges du lac 2 – Tunis et que tous les actionnaires minoritaires se sont absentés.

Pour le défaut de quorum, l'Assemblée Générale Ordinaire charge le conseil d'administration de procéder à l'application des procédures édictées par la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation du représentant des actionnaires minoritaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Projet de la 12^{ème} résolution :

Après lecture du rapport de gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, relatifs à l'exercice 2024, l'assemblée générale approuve le rapport du conseil d'administration dans son intégralité et dans tous ses détails.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Projet de la 13^{ème} résolution :

Après lecture du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés relatifs à l'exercice 2024, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2024 tels qu'ils lui ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve en outre les choix et méthodes adoptés lors de l'établissement desdits états financiers consolidés ainsi que les opérations et mesures qui y sont traduites qui font ressortir pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 un résultat net déficitaire s'élevant à **-48 575 849 Dinars**.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Projet de la 14^{ième} résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

II-Le Bilan après affectation du résultat comptable :

Bilan Après Affectation du résultat comptable (AGO du 24 Octobre 2025)

Exercice 2024

Exprimé en Dinars Tunisien

Actifs	2024 (après affectation)	2023 (après affectation)
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>		
Actifs Immobilisés		
Immobilisations incorporelles	1 785 707	1 785 707
Moins : amortissements	-1 523 716	-1 470 834
Immobilisations corporelles	190 128 294	155 266 936
Moins : amortissements	-107 485 051	-100 938 386
Immobilisations financières	66 260 053	66 941 019
Moins : provisions	-5 165 101	-1 437 643
Total des actifs immobilisés	144 000 186	120 146 800
Autres actifs non courants	2 188 980	4 894 364
<u>Total des actifs non courants</u>	146 189 166	125 041 164
<u>ACTIFS COURANTS</u>		
• Stocks	39 067 336	49 878 392
Moins : provisions	-1 359 722	-1 486 396
• Clients et comptes rattachés	35 505 208	48 186 773
Moins : provisions	-14 376 963	-13 626 740
• Autres actifs courants	24 899 013	20 905 335
Moins : provisions	-1 340 617	-949 372
• Autres actifs financiers	17 943 680	13 786 707
• Liquidités et équivalents de liquidités	818 104	407 034
<u>Total des actifs courants</u>	101 156 039	117 101 732
Total des actifs	247 345 205	242 142 896

Bilan Après Affectation du résultat comptable (AGO du 24 Octobre 2025)**Exercice 2024****Exprimé en Dinars Tunisien**

Capitaux Propres et Passifs	2024 (après affectation)	2023 (après affectation)
Capitaux propres		
Capital social	40 656 000	40 656 000
Actions propres	-1 000 000	-1 000 000
Réserves	22 867 967	22 867 967
Autres capitaux propres	8 840 740	9 115 022
Réserve spéciale de réévaluation	32 169 705	
Résultats reportés	-35 505 130	-6 682 740
Total des capitaux propres après affectation	68 029 282	64 956 250
Passifs		
<u>PASSIFS NON COURANTS</u>		
Emprunts	59 761 859	59 319 168
Provisions pour risque	5 723 986	3 826 925
Total des passifs non courants	65 485 845	63 146 094
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fournisseurs et comptes rattachés	39 425 394	39 456 910
Autres passifs courants	13 989 383	12 596 777
Autres passifs financiers	43 484 312	44 884 746
Concours bancaires	16 930 988	17 102 119
Total des passifs courants	113 830 077	114 040 552
Total des passifs	179 315 922	177 186 646
Total des capitaux propres et des passifs	247 345 204	242 142 896

III-Etat d’évolution des capitaux propres après affectation du résultat comptable

En dinars En KDT	Capital Social	Réserves légale	Réserves Statutaires	Réserves Fond social	Réserves spéciales de réévaluation	Prime d'émission	Prime de fusion	Actions Propres	Subvention d'investissem ent	Réserves spéciales de réinvestissem ent	Résultat reportés	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres après affectation (2021)	40 656	4 066	1 082	500		14 756	2 965	-1 000	1 592	7 000	11 137		82 753
Quote part Subvention d'investissement exercice 2022									-175				
Affectation Réserves fond social				-500									
Résultat de l'exercice 2022												-5 914	
Capitaux propres avant affectation (2022)	40 656	4 066	1 082	0		14 756	2 965	-1 000	1 417	7 000	11 137	-5 914	76 164
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO 06-07-2023)											-5 914	5 914	
Capitaux propres après affectation (2022)	40 656	4 066	1 082	0		14 756	2 965	-1 000	1 417	7 000	5 224	0	76 164
Subvention d'investissement exercice 2023									698				
Résultat de l'exercice 2023												-11 906	
Capitaux propres avant affectation (2023)	40 656	4 066	1 082	0		14 756	2 965	-1 000	2 115	7 000	5 224	-11 906	64 956
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO du 31-07-2024)											-11 906	11 906	
Capitaux propres après affectation au 31-12-2023	40 656	4 066	1 082	0		14 756	2 965	-1 000	2 115	7 000	-6 683	0	64 956
Quote part Subvention d'investissement exercice 2024									-274				
Réserves spéciales de réévaluation légales					1 772								
Réserves spéciales de réévaluation libres					30 398								
Résultat de l'exercice 2024												-28 822	
Capitaux propres avant affectation (2024)	40 656	4 066	1 082	0	32 170	14 756	2 965	-1 000	1 841	7 000	-6 683	-28 822	68 029
Affectation et imputation de résultat (selon L'AGO du 24 Octobre 2025)											-28 822	28 822	
Capitaux propres après affectation au 31-12-2024	40 656	4 066	1 082	0	32 170	14 756	2 965	-1 000	1 841	7 000	-35 505	0	68 029

IV-Liste des Administrateurs

N°	Administrateur	Représentant	Qualité	Activité principale dans la sté ou dans l'une de ses filiales	Mandat Conseil SOMOCER	Mandat dans d'autres conseils d'administration
1	M. Abdelmadjid Aoudni	Lui-même	Président du conseil d'administration	D.G de la sté AB-corporation	2025-2026-2027	SOTEMAIL/SANIMED
2	Ste AGRIMED	Yassine Laamouri	Administrateur	La fabrication de carreaux de faïence, grès et baignoires	2025-2026-2027	SANIMED
3	Sté AB- Corporation	Walid Amous	Administrateur	Réalisation de toutes études économiques & financières	2025-2026-2027	SOTEMAIL/SANIMED/AGRIMED
4	M.Riadh Jaidane	Lui-même	Administrateur	Directeur Général Ste SOMOCER & SOTEMAIL	2025-2026-2027	SOTEMAIL/SANIMED
5	Mme. Sabaa Abdennadher	Lui-même	Administrateur	PDG - Sanimed France	2025-2026-2027	SOTEMAIL/SANIMED
6	M.Jemil Sebi	Lui-même	Administrateur	Directeur Général Adjoint -SMC	2025-2026-2027	Néant
7	M. Hédi Ben chérif	Lui-même	Administrateur	Gérant de le sté Fineva	2025-2026-2027	Néant